



Au Conseil intercommunal des SITSE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Un projet en cours sur la parcelle n° 37 de la commune de Founex va générer la réalisation de 6 villas nécessitant la mise en place de rétention et un raccordement au réseau des eaux claires, l'infiltration sur la parcelle n'étant pas possible. De même, un développement est attendu sur la parcelle voisine n° 692, qui présentera la même problématique.

A ce jour, l'évacuation des eaux claires sur ce secteur se fait par un ancien collecteur à faible profondeur, traversant en diagonale plusieurs biens-fonds privés en bordure du chemin des Racettes.

Suite à la réalisation d'une nouvelle construction sur la parcelle n° 1371 il y a quelques années, le collecteur communal a été dévié sur un autre collecteur voisin situé sur les parcelles n° 41 et n° 1370. Ce collecteur est peu profond, difficilement accessible et présente un changement de direction de près de 150° très défavorable d'un point de vue hydraulique.

Les passages caméra réalisés dans le secteur montrent que ce collecteur est en mauvais état, avec une forte présence de racines, de perforations et de dégradations. De plus, la profondeur du collecteur ne permet pas la mise en place des volumes de rétention exigés par les directives SITSE pour les parcelles n° 37 et n° 692.

Au vu de ces différents éléments, le CODIR a entrepris l'étude d'une remise à niveau de ce collecteur, projet faisant l'objet du présent préavis.

2. OBJECTIFS

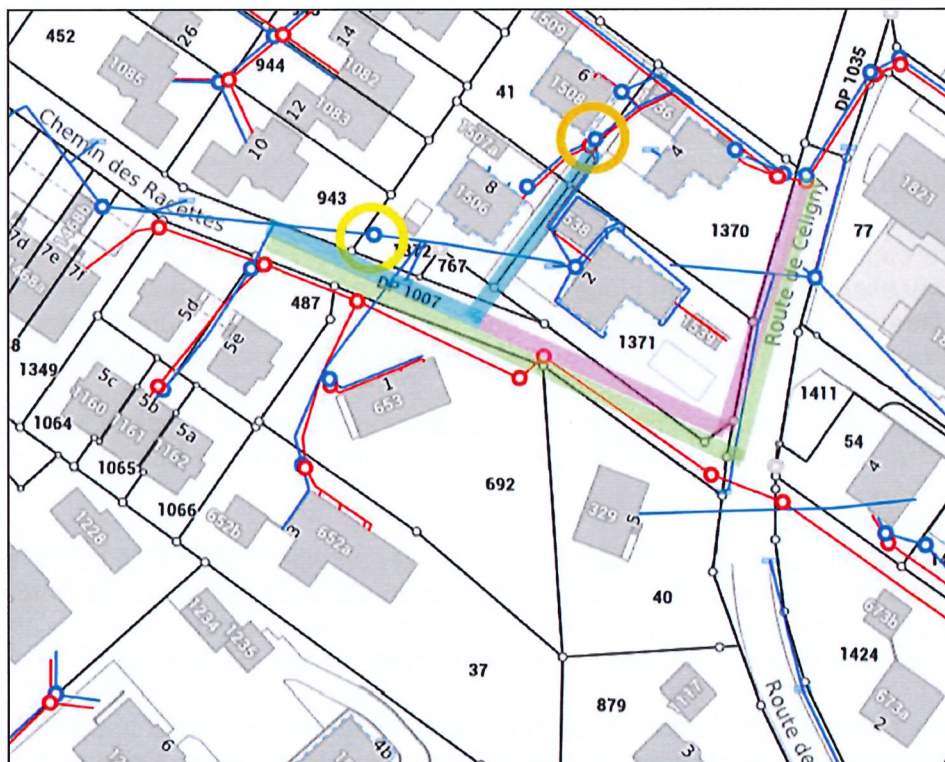
Le présent projet a été développé afin de répondre aux objectifs suivants :

- Réhabilitation des conditions hydrauliques du collecteur afin d'éviter tout débordement.
- Adaptation de l'infrastructure pour les besoins des futures constructions dans le secteur.

3. PROJET

Différentes variantes ont été étudiées :

- Variante 1 et variante 2 : Ces deux variantes, entièrement situées sur le domaine public, permettent de rejoindre le collecteur du chemin des Racettes au collecteur situé à la route de Céligny. Ces deux variantes ont été abandonnées, n'offrant que peu d'avantages avec un coût beaucoup plus important et une situation hydraulique moins favorable (détour plus important et pente moins favorable).
- Variante 3 : Prolonger le collecteur situé entre les parcelles n°41 et n°1370, jusqu'au chemin des Racettes, puis remonter le long du chemin sur le domaine public en améliorant sa profondeur et les écoulements actuels. C'est cette variante qui est retenue pour les travaux d'améliorations.



Le collecteur existant entre la parcelle n° 41 et la parcelle n° 1370, situé dans un accès privé entre 3.30 m et 3.50 m de profondeur, sera prolongé sur 35 m jusqu'au droit du chemin des Racettes en respectant une pente de 2%. A partir du chemin des Racettes un nouveau collecteur sera posé sur 50 m, à une profondeur moyenne de 2,80 m, jusqu'au croisement du collecteur existant située en face de la parcelle n°1067.

Le nouveau collecteur au chemin des Racettes sera 1,40 m plus profond que le collecteur actuel, et offrira dès lors une possibilité de raccordement des parcelles n° 37 et 692 tout en respectant les directives de construction pour de nouveaux raccordements de bâtiments. D'un point de vue hydraulique, et suite à l'analyse du PGEE et de la situation actuelle des capacités du collecteur existant, il a été prévu d'augmenter le diamètre du collecteur en passant d'un diamètre DN 200 à un diamètre DN350. Ce nouveau collecteur permettra ainsi de meilleures conditions hydrauliques tout en garantissant une accessibilité aux services publics et en prenant en compte une marge pour des eaux claires supplémentaires.

L'ancien collecteur d'eaux claires sera abandonné, les différents branchements existants seront repris en cours de route par le passage dans le chemin des Racettes, travaux inclus dans le montant de ce préavis.

En ce qui concerne l'aspect foncier de ce préavis, la réalisation de ce projet nécessite une intervention sous le chemin d'accès privé des parcelles n° 41, n° 1370, n°1371 et n°1372. Des contacts ont été entrepris avec les différents propriétaires pour obtenir leur accord pour la réalisation de ces travaux et l'inscription ultérieure de servitudes en faveur des SITSE pour l'accès et l'entretien desdits collecteurs.

Annexes :

- Plan de situation n°G24 252 / 2A du 11 mars 2026
- Extrait passage caméra

6. ASPECT FINANCIER

Le montant total du devis des travaux est estimé sur la base de travaux similaires. Ces travaux feront l'objet d'un appel d'offres auprès d'entreprises spécialisées.

Le budget à prévoir se présente de la manière suivante :

Travaux de génie civil et aménagements	CHF 215'000.-
Honoraires pour étude et DT	CHF 30'300.-
Travaux géométriques	CHF 5'000.-
Divers et imprévus	CHF 21'500.-
<hr/>	
Total des travaux HT	CHF 271'800.-
TVA 8.1%	CHF 22'015.-
<hr/>	
Total des travaux TTC	CHF 293'815.-
<hr/>	
TOTAL DES TRAVAUX ARRONDI TTC	CHF 294'000.-

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti conformément au MCH2, sur 60 ans pour des canalisations enterrées.

5. CONCLUSION

Le projet, tel que proposé, permet la rénovation de 85m de collecteur d'eaux claires en mauvais état. Le nouveau collecteur permettra la mise en place de bassins de rétention pour toutes nouvelles constructions dans le secteur. Le nouvel emplacement du collecteur dans des zones circulables ou sur domaine public garantira l'accessibilité pour l'entretien.

En conclusion de son préavis n° 284/2026, le Comité de direction des SITSE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

VU le préavis n° 284/2026 relatif à une demande de crédit de **CHF 294'000.- TTC** pour la réfection et la remise à niveau du collecteur des eaux claires situé au chemin des Racettes à Founex ;

OUI le rapport de la Commission chargée de son étude ;

ATTENDU que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Le Conseil intercommunal des SITSE décide :

- 1. D'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux décrits ci-dessus ;**
- 2. De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 294'000.- TTC ;**
- 3. De l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire ;**

Founex, le 26 mars 2026

Au nom du Comité de direction

Le Président :

C. Hilfiker

Le Secrétaire :

S. Breugelmans



